

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, je n'ai que quelques observations à formuler à l'égard du présent projet de loi.

J'ose croire que le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald) n'a pas voulu laisser entendre ce matin que j'ai retenu des mesures législatives afin de les faire adopter à la hâte à la toute dernière minute.

L'honorable M. Macdonald: J'affirme à l'honorable leader du gouvernement que je n'ai pas laissé entendre une telle chose et je n'ai jamais cru que son imagination pourrait l'entraîner jusque là.

L'honorable M. Aseltine: Sauf dans le cas de deux ou trois mesures d'urgence qui nous furent déferées au début de la session, j'ai cherché à donner aux honorables sénateurs tout le temps voulu pour étudier chaque projet de loi; j'ose croire y avoir réussi. Nous avons renvoyé plusieurs projets de loi à nos comités, qui ont accompli une précieuse besogne, comme on vient de le dire, et j'ai toujours cherché à ce qu'on ait la chance d'étudier à fond chaque mesure. Je désire signaler que depuis près de 25 ans que je siége au Sénat, je ne me souviens pas d'une seule fois où il ne soit resté quelque importante mesure législative à étudier au cours des derniers moments d'une session.

L'honorable M. Macdonald: Ce n'était toujours que le bill de subsides.

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, toutes les mesures législatives sont importantes. On vient de me rappeler que le bill concernant les enquêtes sur les coalitions nous a été déferé le dernier jour de la session de 1951. Je suis sûr, honorables sénateurs, que si vous voulez vous reporter au passé, vous trouverez...

L'honorable M. Macdonald: Très bien! Très bien! Une fois tous les sept ans.

L'honorable M. Aseltine: Eh bien, en voilà assez de cette question.

Honorables sénateurs, permettez-moi de vous rappeler que cette mesure a été annoncée dans le discours du trône. Elle a été inscrite au *Feuilleton* de l'autre endroit pendant plus d'un mois, et les sénateurs ont déjà reçu des exemplaires de la mesure depuis quelque temps. Par conséquent, on peut difficilement dire qu'on est bien pris par surprise. Je n'ai pas l'intention de prononcer un long discours. Cette mesure a pour but de donner suite à la ligne de conduite énoncée au cours de la dernière campagne électorale et annoncée ensuite dans le discours du trône. Elle vise principalement le dumping, qu'on ne peut toucher par une modification au tarif des

douanes. De toute façon, je ne vois pas comment on aurait pu traiter de cette question par une telle modification, car autrement, on l'aurait fait.

L'honorable M. Crerar: Puis-je signaler que c'est de cette façon qu'on en traite au Canada depuis 25 ans?

L'honorable M. Brunt: A l'égard seulement d'articles déterminés.

L'honorable M. Aseltine:—Une bonne loi contre le dumping exige qu'on puisse prendre des mesures très rapidement pour qu'elle soit efficace. Les honorables sénateurs admettent cela, je crois. On ne saurait remettre à plus tard l'adoption de la mesure. On se propose de ne recourir à la présente mesure que d'une façon limitée, dans des cas d'urgence. Il serait peut-être préférable de vous citer un exemple auquel je songe. Mettons qu'un manufacturier des États-Unis fabrique 500,000 paires de chaussures et sait qu'il n'en vendra que 400,000 paires dans son pays. Il fabrique les 100,000 paires de chaussures supplémentaires afin de donner du travail à ses employés et il sait que sur la vente de ses 400,000 premières paires il réalisera un bon profit sur l'ensemble de la transaction. Que fait-il alors avec les autres 100,000 paires de chaussures? Il en vend probablement la moitié à l'Angleterre et expédie peut-être l'autre moitié au Canada où il s'attend de les vendre \$5 la paire, bien que le coût de fabrication ait été de \$10 la paire et qu'il les ait vendues \$15 la paire aux États-Unis. Comment allons-nous régler cette situation?

L'honorable M. Crerar: Elles ne pourraient pas être importées au Canada aux termes de notre loi actuelle contre le dumping.

L'honorable M. Macdonald: Ainsi que l'a déclaré le sénateur de Churchill (l'honorable M. Crerar), est-ce que notre loi actuelle n'empêche pas l'importation de chaussures dans les conditions dont il a parlé?

L'honorable M. Aseltine: J'ai mentionné cet article à titre d'exemple seulement. Il ne s'agit pas précisément de chaussures. J'aurais pu mentionner n'importe quel article.

L'honorable M. Macdonald: La loi actuelle prévoit ces cas.

L'honorable M. Crerar: La mesure à l'étude n'est pas nécessaire dans l'exemple que l'honorable leader a cité.

L'honorable M. Aseltine: De toute façon, elle n'aura pas de graves répercussions sur notre commerce.

L'honorable M. Macdonald: Je signale au leader du gouvernement qu'il s'est opposé à la loi qui prévoyait un moyen de traiter